**Annexe**

**Soumission pour les événements**

Cochez les options qui vous intéressent. Pour plus d'information contacter Mélissa ou Maxime au 581-574-4004 ou info@lesaintfut.com

**Bière en bouteille**

* Le Saint-Fût vend les caisses de bière au prix indiqué dans la soumission.
* Le Saint-Fût s’engage à reprendre les bouteilles non vendues.
* Le Saint-Fût peut fournir des écocups consignés sur demande. Les écocups qui ne sont pas retournés sont chargés au prix de la consigne (2$)

**Bière en fût**

* Le Saint-Fût vend les fûts au prix indiqué dans la soumission
* Le Saint-Fût s’engage à reprendre les fûts qui ne sont pas entamés
* Le Saint-Fût peut fournir des écocups consignés sur demande. Les écocups qui ne sont pas retournés sont chargés au prix de la consigne (2$)
* Le Saint-Fût peut fournir le système de fût de 1 ou 5 lignes de bière pour le service, incluant le système de service, la tuyauterie et le CO2.

**Le service fait les l'organisation**

* Les employés du Saint-Fût peuvent être disponibles pour le service de bière
* Si aucun employé ou bénévole de l'organisation n'est disponible pour l'événement, les profits de la bière reviennent entièrement au Saint-Fût
* Si des employés ou de bénévoles de l'organisation sont disponible pour le service, Le Saint-Fût vend la bière à l'organisation et celle-ci s'occupe de la vente. Le Saint-Fût offre le soutien technique pour la mise en place du système de fût et le démontage.
* Les pertes liées au service de bière sont à la charge de l'organisation. Si le système de fût fonctionne mal, l'organisation doit avertir le personnel du Saint-Fût le plus rapidement possible pour régler la situation.
* L'organisation est responsable de tenir le compte des bières qui sont consommées gratuitement par les employés ou les bénévoles de l'organisation. Le Saint-Fût ne peut pas être tenu responsable des pertes engendrées.
* Le permis de réunion de la Régie des alcools du Québec est aux frais de l'organisation si les profits de la bière reviennent à l'organisation. Le Saint-Fût peut, sans frais, en faire la demande à votre place ou vous aidez à la faire. Il est recommandé de discuter avec un employé du Saint-Fût pour des conseils, si vous n'avez jamais fait de demande de permis de réunion.

**Paiement**

Le Saint-Fût facturera l'organisation dans les 5 jours suivant l'événement

L'organisation s'engage à payer la totalité de la facture dans les 30 jours suivant la date de l'événement.

**Signature**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Organisateur Date**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Le Saint-Fût Date**

**Information sur l'événement**

**Information générale**

Nom de l'organisation :

Personne responsable :

Numéro de téléphone :

Nom de l'événement :

Date :

Heure de début et de fin :

Contact sur place :

Numéro de cellulaire :

**Spécification**

Nombre de personnes attendues :

Quantité de bière vendue lors d'une édition précédente :

Nombre de bénévoles affectés au bar (si applicable) :

Événement intérieur ou extérieur :

Emplacement du bar sur le site :

Matériel déjà présent :

* Table
* Abris soleil
* Réfrigérateur
* Sac de glace/Machine à glace
* Autre \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Plage horaire allouée pour l'installation du bar :

Besoin de bière en commandite pour les artistes/organisateurs/invités :

Plage horaire allouée au démontage :

Autres informations pertinentes :